

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Cesson-Sévigné (35510)

Réponses de Jean-Pierre Savignac, au nom de la liste « Ensemble, agissons pour Cesson Sévigné »

— le 28/02/2020 à 17:09 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.

Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

Engagement de créer un plan vélo et d'animer son suivi par un comité opérationnel rassemblant les différentes parties à la fréquence demandée.

L'essentiel du budget viendra de la Métropole à travers les budgets du Réseau Express Vélo et du secteur voirie.

Pour l'année 2020 nous investirons ainsi 300 k€ dans le cadre du budget sectorisé pour améliorer et développer le réseau des pistes cyclables.

Pour 2020 et 2021 : environ 3.2 m€ pour la création de la piste cyclable qui reliera Cesson Gare à Rennes via l'écopôle Sud Est et la rue Auguste Pavie.

A ces budgets d'investissement s'ajoute le budget de fonctionnement pour les formations des élèves en classe de CM2, l'entretien réalisé sur ces voies par le service propreté de la Ville, la dynamisation de la journée mobilité/fête du vélo, la continuation du déploiement

La somme de ces actions représente un budget annuel moyen plancher de 33 € par habitant.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Un responsable vélo – mobilités douces » sera nommé dans l'équipe.

Engagement à soutenir la création d'un service vélo au sein de la Métropole.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

Continuation de réalisation d'infrastructure sécurisée à l'image de l'aménagement de la rue de la Chalotais

Engagement sur entretien courant en particulier pour enlever les obstacles après incidents climatiques

Engagement de sollicitation appuyée des services métropolitains (éclairage, signalisation,...) sur les sujets de compétences métropolitaines, avec priorisation sur les points noirs signalés par le « Baromètre des Villes Cyclables ».

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

En cohérence avec le schéma directeur vélo.

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

En exemples la création d'une véritable continuité entre le viaduc du boulevard des Alliés et le rond-point de la rue de Rennes. (point noir particulièrement signalé)

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Une action de concertation sera engagée avec les communes de Thorigné-Fouillard, Acigné et Chantepie sous la prochaine mandature.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

En continuité des actions déjà menées : . Prochains chantiers, liaison Rigourdière – rue de Paris – rue de la Chalotais. (première phase jusqu'à la Glaz Arena en 2020).

Action n°8 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Un axe d'action prioritaire est la réduction du trafic de transit. (voir autres commentaires sur le sujet).

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Le projet de redynamisation du centre-ville tiendra compte de cet impératif.

La mise en œuvre du projet ViaSilva permet également d'illustrer notre volonté sur le sujet.

Action n°10 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

C'est déjà un objectif.

Nous demanderons la mise en place de capteurs afin d'établir un état des lieux en début de mandature. Nous n'avons pour l'instant que des cartes issues de simulation, ne nous permettant pas d'évaluer l'impact des mesures déjà prises.

Action n°11 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

L'objectif étant de réduire le trafic de transit, la priorité est donnée, en relation et dans le cadre du PDU Métropole de travailler sur le développement de la halte SNCF, la mise en service de parkings relais aux différentes entrées de la Ville et de soutenir l'intermodalité aux 2 stations de métro .

Cible : -50000 voitures par jour

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

La conception de l'éco quartier ViaSilva tient compte de ces objectifs de meilleur partage des espaces.

Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous avons, au cours de cette mandature, réalisé de nombreuses modifications dans ce sens. La quasi-totalité de la Ville est en zone 30 actuellement.

Action n°14 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Correspond à la priorité globale de la réduction du trafic de transit.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Continuer sur la mandature le déploiement des doubles-sens cyclables déjà implantés en centre-ville.

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

C'est déjà le cas avec en plus la présence de la Police Municipale.

Action n°17 : je suis indécis-e

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

La réflexion sur le stationnement est priorisée sur les zones en tension (hyper centre et rue de Rennes).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la halte ferroviaire de Cesson-Sévigné avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

ela sera fait dans le cadre du PDU et du déploiement de la ZAC de centre-ville. Suite à signalisation de dégradations, cette zone fera l'objet d'une extension de la vidéo-surveillance

Action n°19 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Peu de difficultés globales de stationnement pour les vélos à Cesson -Sévigné. L'offre de stationnement sur la place du marché et le Pont des Ats sera renforcée (zone faisant l'objet de saturation lors des marchés et pics de fréquentation du mercredi).

Action n°20 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Un espace sécurisé est prévu notamment dans le parc relais de la station de métro de ViaSilva.

Action n°21 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Offre de stationnements vélos existantes dans (ou devant) le écoles et équipements publics.

Action n°22 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

ui, lors des réaménagements de voies.

Rue de Rennes, nous sommes très vigilants à la sécurité des traversées piétons, nous supprimons par exemple la végétation lorsque celle-ci risque d'occulter les piétons.

Action n°23 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Le Plui en cours intègre cette dimension.

Action n°24 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Travail à effectuer en relation avec les prestataires de ce genre de solution pour définir les emplacements les plus adéquats au développement de l'activité.

Action n°25 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Prestations non directement effectuées par la commune mais engagement d'amplifier la communication sur les dispositifs métropolitains existants auprès des habitants de la commune et par des réunions de coordination avec les entreprises implantées sur Cesson-Sévigné

Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Une Maison des services proposera ce type de prestations dans le quartier ViaSilva.

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Oui, des ateliers de sécurité vélo sont en place pour les CM2. Et des journées « sécurité routière » en place pour les collégiens et Lycéens. Le Forum annuel des mobilités est également l'occasion de renforcer la culture « Vélo ».

Action n°28 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Dans le cadre de l'expérimentation du « projet vélo auprès des élèves de CM1 », 20 vélos et les équipements de sécurité correspondant ont été achetés. Ce dispositif mobilise pour 6 sessions de deux heures des éducateurs sportifs spécialement formés et la Police Municipale. Ce dispositif sera généralisé pour toutes les classes de CM1 de la commune.

Action n°29 : je suis indécis·e

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Actions ponctuelles lors des opérations « Projets Vélo » et « Sécurité », extension prévue pour le Forum des Mobilités, mais la Ville offre 54kms de cheminement doux qui peuvent être mis en profit pour cela.

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Aujourd'hui 10% des membres de la liste sont déjà des "vélotafeurs" parcourant plus de 2500 km par an. Notre tête de liste est toujours en attente de la livraison de son "Vélo Star".

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

Des expérimentations seront menées sur certains sujets avec la Police Municipale et le Service Propreté notamment.

Action n°32 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Des pédibus sont proposés à chaque rentrée, les lignes et arrêts sont créés mais la fréquentation de la motivation des parents sur le sujet.

Engagement sur le soutien de la municipalité à toute association décidant de mettre en œuvre un velo-bus.

Action n°33 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". si elle n'existe pas déjà...

La journée de la mobilité organisée chaque année en septembre permet de répondre à cette objectif. La dimension vélo sera amplifiée.

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

ous continuerons la démarche « citoyenne et cohabitation des usages » déjà effectuée dans le CIM + rappel dans le cadre du Forum des Mobilités.

Action n°35 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

L'adjoint au développement économique de la Ville est particulièrement sensibilisé au sujet pour l'avoir mis en œuvre dans son entreprise.

Nous créerons un « Club Économique des Décideurs » dont un des sujets phares est la mobilité des salariés

Commentaires généraux

Le sujet du vélo et les actions évoqués ci-dessus s'inscrivent pleinement dans notre ambition d'accompagner nos concitoyen(ne)s dans une croissance que nous souhaitons maîtrisée de notre commune et dans l'accompagnement de mise en œuvre de solutions plus écoresponsables afin que Cesson-Sévigné conserve et développe la qualité de son cadre de vie. Le développement du vélo ne peut se concevoir par des mesures parcellaires et cosmétiques, mais par une approche globale dont nous avons traduit la portée par nos réponses aux différents items.

Notre volonté est de réaliser ce développement en concertation et synergie avec les différents partenaires (usagers et les associations les représentants, communes voisines, services et instances métropolitaines, entreprises, ...).

Une priorité dans cette action de développement : ne jamais perdre de vue l'objectif « zéro mort » point fondamental du « Plaidoyer Vélo » que nous avons partagé lors de notre rencontre avec l'association « Rayons d'action ».